

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N° 73-186 du 22 mai 1973

chargeant le Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 23 mai 1973 :

- le Capitaine André ATCHADE, Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE ;
- le Capitaine Moriba DJIBRIL, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme pendant l'absence du Chef de Bataillon Pierre KOFFI.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 mai 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERIKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - MTP-MSP 4 - autres ministères 9 - SGG 4
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch. 5 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1